

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 31

**Date de convocation :**

22/01/2025

**Date de publication  
de la convocation :**

22/01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 28 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. STURM Yves

**Absents excusés et représentés :** Mme BARDIN Isabelle (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à M. SZLATALA-PALLOT Nicolas) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M. RICHARD Xavier)

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absent non excusé :** M. RACLOT Frédéric

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite « Télécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Subventions accordées à l'association CSS HANDBALL – Exercice 2025**

L'association CSS HANDBALL a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, trois subventions au titre de l'exercice 2025 : « Classique », « Élite » et « Exceptionnelle » pour la participation à l'achat d'un minibus.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 13 janvier 2025,

*Madame Nathalie PENAUD ne prend part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer à l'association CSS HANDBALL les subventions « Sports » ci-après, au titre de l'exercice 2025 :

| Association                                     | Montants votés |
|-------------------------------------------------|----------------|
| CSS Handball                                    | 54 000,00 €    |
| CSS Handball "Élite"                            | 16 000,00 €    |
| CSS Handball « Exceptionnelle – achat minibus » | 1 500,00 €     |

**-DIT** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 janvier 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO